

Les rencontres partenariales EN BREF



17 avril 2018
19 avril 2018



Le Service Départemental de l'Enregistrement (SDE)

33, avenue du Général de Gaulle - 72038 LE MANS Cedex 9

sde.le-mans@dgfip.finances.gouv.fr - 02 43 83 82 75

POURQUOI ?

=> une mission jusqu'à présent assurée par SIE Le Mans Nord-Est

=> professionnaliser la mission et améliorer le service rendu à l'utilisateur

COMMENT ?

=> création d'un service autonome dédié à la mission de l'enregistrement

=> création effective depuis le 1^{er} mars 2018

QUELS CHANGEMENTS ?

RIB : 30001005035966C05009259

=> de nouvelles coordonnées bancaires : IBAN : FR0430001005035966C05009259

=> un nouvel applicatif harmonisé avec la publicité foncière (FIDJI)

1- La réforme de la Taxe d'Habitation

Objet :	Nouveautés introduites dans la loi de finances pour 2018 :
Taxe d'Habitation :	<p>L'article 5 de cette loi prévoit un nouveau dégrèvement qui s'ajoute aux exonérations existantes et permettra à environ 80 % des foyers d'être dispensés du paiement de la TH au titre de leur résidence principale d'ici 2020.</p>
Le nouveau dégrèvement au titre de la résidence principale	<p>Cette mesure est progressive :</p> <ul style="list-style-type: none">• la cotisation TH 2018 des contribuables concernés sera réduite de 30 %;• réduction de la TH 2019 de ces contribuables de 65 %;• dégrèvement total de TH des contribuables entrant dans le champ de l'exonération en 2020.

Objet :

Nouveautés introduites dans la loi de finances pour 2018 :

**Taxe
d'Habitation :**

Ce dégrèvement est pris en charge en totalité par l'état

*dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les
impositions de 2017*

**Le nouveau
dégrèvement
au titre de la
résidence
principale**

**Ce dégrèvement est sans conséquence sur les bases
notifiées.**

Objet :

Nouveautés introduites dans la loi de finances pour 2018 :

**Taxe
d'Habitation :**

ATTENTION !!

- La taxe d'habitation n'est pas supprimée,
- Tous les contribuables vont recevoir une taxe d'habitation à payer en 2018,
- La base prévisionnelle de TH des collectivités n'est pas impactée par cette mesure, puisque le dégrèvement est pris en charge par l'état,
- Les collectivités continuent à voter un taux de TH pour 2018.

**Le nouveau
dégrèvement
au titre de la
résidence
principale**

Transfert du service évaluations des domaine à Angers

- depuis le 1^{er} septembre 2017, le service compétent pour les évaluations du département de la Sarthe
- Direction départementale des finances publiques du Maine et Loire 1 rue Talot BP 84112 ANGERS Cedex 1
- Téléphones : 02 41 22 03 66/65/62/68
- ddfip49.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Prélèvement à la source PAS

Les sites Prélèvement à la source et PASRAU/DSN

- www.prelevementalasource.gouv.fr

Site institutionnel dédié au PAS, avec documents pédagogiques (livret entreprises, etc...)...

- www.pasrau.fr

Y figure toute la documentation technique relative à la déclaration PASRAU : cahier technique, et documentation détaillée (l'identification des bénéficiaires, exemples de régularisation, les structures des fichiers CRM et BIS,...).

- www.dsn-info.fr

La documentation technique mise à disposition pour implémentation du PAS dans la DSN y est accessible.

Authentification via France connect : Dites-le-nous une fois

impots.gouv.fr

Accueil Particulier Professionnel Partenaire Collectivité International

Connexion à mon espace particulier

Création de mon espace particulier

Numero fiscal

Mot de passe

Connexion

LIEN ET NUMERO D'ACCES A VOS ESPACES

S'identifier avec FranceConnect

Créer un espace FranceConnect

Vous pouvez également payer en ligne en utilisant votre numéro fiscal et la référence de votre avis

Payer en ligne

Numero fiscal

Numero d'accès en ligne

Revenu fiscal de référence

Valider

Cliquer

Authentification via France connect

Cliquez sur le compte avec lequel vous souhaitez vous connecter sur
Impots.gouv.fr

Cliquer sur le fournisseur
Exemple ici ameli.fr

> En savoir plus sur FranceConnect

Informations légales - Conditions générales d'utilisation - 2017

Authentification via France connect

Saisir ses identifiants ameli et cliquer sur « se connecter »

Présentation de l'état civil de l'utilisateur et cliquer sur « continuer sur impots.gouv.fr »

JE ME CONNECTE AVEC MON COMPTE AMELI

Mon n° de sécurité sociale: [?]

Mon code: [?]

SE CONNECTER

Retourner à FranceConnect

Bienvenue [?]

Continuer sur Impots.gouv.fr

En savoir plus sur FranceConnect

Authentification via France connect

Page de création de son espace particulier sécurisé

Saisir une adresse mail et un mot de passe puis valider

impots.gouv.fr

Ministère des Finances - Direction Générale des Impôts

Accueil - création de l'accès à mon espace particulier

Mes données personnelles

Mes options

Adresse électronique

Mot de passe

Numéro de téléphone

Mes documents

Préférences de communication

Valider

Envoi d'un courriel à l'adresse enregistrée afin de confirmer l'inscription dans les 24 heures en validant le lien.
L'utilisateur a accès à l'ensemble des services en ligne.



merci de votre attention

